

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 septembre 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 8 septembre 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Belgique auprès des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre par la présente un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence de la Belgique en août 2008 (voir annexe). Ce document a été préparé sous ma propre responsabilité après consultations avec d'autres membres du Conseil de sécurité. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès des Nations Unies à New York
(Signé) Jan **Grauls**



Annexe à la lettre datée du 8 septembre 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

Évaluation des travaux du Conseil de sécurité durant la présidence de la Belgique (août 2008)

Introduction

Sous la présidence de la Belgique, le Conseil de sécurité a tenu 22 réunions et 17 consultations plénières, durant lesquelles quatre résolutions et quatre déclarations présidentielles ont été adoptées. Le Président a également présenté deux déclarations à la presse au nom du Conseil.

Afrique

Sierra Leone

Le 4 août, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, en tant que texte présidentiel, la résolution 1829 (2008), créant un bureau pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} octobre 2008, après la fin du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) le 30 septembre 2008. Le nouveau bureau sera officiellement appelé Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), et sa création avait été recommandée par le Secrétaire général dans son rapport du mois d'avril (S/2008/281). Le BINUCSIL concentrera son appui aux efforts entrepris par le Gouvernement pour la consolidation de la paix, notamment en identifiant et désamorçant les tensions et les risques de conflit; en observant et promouvant les droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'état de droit; en consolidant les réformes destinées à assurer une bonne gouvernance; et en soutenant la décentralisation et la révision de la Constitution de 1991.

Soudan

Le 18 août, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, Ashraf Jehangir Qazi, a présenté au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2008/485). Il a fait savoir au Conseil que la mise en œuvre de l'Accord de paix global, même si elle accusait un certain retard, était en bonne voie. Certains signes révèlent une amélioration de la coopération entre les deux partenaires de cet accord. Le Représentant spécial a toutefois indiqué au Conseil que les fondements d'une paix durable restent fragiles. Pour assurer une réussite définitive, les parties doivent se rendre compte que la paix ne peut être consolidée que si la feuille de route d'Abyei est pleinement mise en œuvre et si la démarcation de la frontière de 1956 peut être menée à bonnes fins. Le Conseil a poursuivi la discussion à ce sujet durant des consultations plénières officieuses.

Le 26 août, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, au sujet de l'attaque effectuée par des forces de sécurité soudanaises contre un camp de personnes déplacées à Kalma, au Darfour-Sud, et M. Mulet a signalé au Conseil que l'opération hybride Union

africaine-Nations Unies au Darfour avait essayé d'avoir librement accès au camp de Kalma pour participer à l'évacuation des blessés. Au moment où l'exposé a été présenté, la MINUAD n'avait pas encore obtenu cet accès car les forces soudanaises continuaient d'encercler le camp. Le Sous-Secrétaire général a qualifié ces événements de profondément troublants et a rappelé au Conseil que les attaques contre des camps comme celui-ci étaient inacceptables, tout comme le serait la présence d'armes dans ces camps.

Somalie

Le 19 août, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1831 (2008), par laquelle il a autorisé la prorogation du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour une période supplémentaire de six mois. Le Conseil a autorisé la Mission à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son mandat, tel qu'énoncé dans la résolution 1772 (2007), qui la charge principalement de veiller à la sécurité des infrastructures clefs et de concourir à créer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le 26 août, durant les consultations plénières, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould-Abdallah, a communiqué au Conseil des renseignements sur le processus de paix dans ce pays. Il a signalé un important développement positif depuis le dernier rapport : le 19 août, le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie ont signé l'Accord de Djibouti, qui lance en particulier un appel en faveur de la cessation de la confrontation armée et de la suppression de toute entrave à l'aide humanitaire. Cette séance d'information a été suivie d'un exposé qu'a présenté le chef d'état-major au Bureau du Conseiller militaire, le colonel Ian Sinclair, au sujet de la situation en matière de sécurité en Somalie, notamment en évaluant les capacités que devrait posséder une force internationale de stabilisation et les risques auxquels cette force pourrait être exposée si elle ne disposait pas des capacités nécessaires. Sur la base de cet exposé, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a alors présenté au Conseil des recommandations concernant la possibilité de déployer une force internationale de stabilisation comme l'ont demandé les parties somaliennes dans l'Accord de Djibouti.

Burundi

Le 26 août, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Burundi présenté par l'Ambassadrice Ulla Ström, qui intervenait au nom de Anders Lidén, Président de la formation du Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède auprès des Nations Unies. M^{me} Ström a fait savoir au Conseil que l'examen semestriel du Cadre stratégique de consolidation de la paix, effectué le 23 juin, avait donné lieu à des recommandations concrètes relatives à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu global conclu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL, la sécurité, la justice et la promotion de l'état de droit, la réforme foncière, le redressement socioéconomique et les aspects sexospécifiques de la consolidation de la paix. C'est avec plaisir qu'elle a annoncé que le Burundi avait créé une Commission électorale nationale indépendante permanente qui, avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix, préparera les élections de 2010. Le Représentant permanent du Burundi, Augustin

Nsanze, a présenté une évaluation de la situation et indiqué au Conseil que d'importants progrès avaient été réalisés en matière de bonne gouvernance tout en soulignant que, plus que jamais, le Burundi avait besoin de l'appui et de la compréhension de la communauté internationale. Il a fait savoir que des problèmes continuaient de se poser en ce qui concerne le renforcement des capacités de l'administration de la justice, le fonctionnement d'un système de justice de transition efficace, la création d'une commission des droits de l'homme indépendante et le lancement de la commission pour la vérité et la réconciliation. Des consultations plénières ont eu lieu après la réunion du Conseil. Les membres du Conseil ont également adopté une déclaration à la presse.

Asie

Iraq

Le 19 août, le Président du Conseil a ouvert la séance en présentant une déclaration commémorant le cinquième anniversaire de l'attaque commise à Bagdad contre la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI), que dirigeait le regretté Sergio Vieira de Mello.

Le 6 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, et le Représentant permanent adjoint des États-Unis, Alejandro Wolff, ont, respectivement, informé le Conseil de sécurité des activités de la MANUI et de celles de la Force multinationale. Le Conseil avait reçu le dernier rapport du Secrétaire général sur la MANUI (S/2008/495), qui décrivait la contribution des efforts politiques et militaires à l'amélioration de la sécurité dans la plus grande partie du pays. Le Secrétaire général adjoint a donné un aperçu des développements récents et mis en garde tous les acteurs contre un relâchement de leurs efforts; il a également souligné la nécessité de s'efforcer principalement de renforcer la confiance entre toutes les communautés pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants de l'Iraq. Conformément à son mandat, la MANUI continue de chercher principalement à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, à régler les différends relatifs aux frontières internes, à préparer les élections provinciales, à appuyer la reconstruction et le développement de l'Iraq ainsi qu'à alléger les souffrances des réfugiés irakiens, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables.

Le 7 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1830 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI pour une période supplémentaire de 12 mois, conformément à la demande présentée par le Gouvernement de l'Iraq et tel que stipulé dans la résolution 1770 (2007). Reconnaisant que la sécurité du personnel des Nations Unies était essentielle pour que la MANUI puisse s'acquitter de son mandat, le Conseil a demandé au Gouvernement de l'Iraq et aux autres États Membres de continuer d'apporter à la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq un appui sur le plan de la sécurité et de la logistique. Il a déclaré savoir gré aux États Membres de fournir à la MANUI les moyens et l'appui financiers dont elle a besoin, sur le plan logistique et dans le domaine de la sécurité, pour s'acquitter de son mandat. Il a aussi demandé au Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches.

Moyen-Orient

Le 20 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question Palestinienne, puis il s'est réuni en consultation plénière. Le Secrétaire général adjoint a fait savoir au Conseil que les négociations israélo-palestiniennes menées dans le cadre du processus d'Annapolis se poursuivaient, que le fragile cessez-le-feu entre Israël et le Hamas était respecté dans une large mesure, mais que la situation sur le terrain continuait de susciter des préoccupations, en particulier en ce qui concerne la poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et l'accroissement de la violence entre Palestiniens. L'organisation en septembre d'une réunion du Quatuor, suivie d'un *iftar* avec les partenaires arabes, ainsi qu'une réunion du Comité spécial de liaison permettra de faire le bilan des progrès réalisés et d'aider à la concrétisation des engagements pris par les donateurs pour parer au risque d'une crise budgétaire palestinienne. En ce qui concerne le Liban, le mois dernier a été marqué par des événements positifs : le vote de confiance parlementaire sur la déclaration ministérielle du Cabinet et les engagements bilatéraux pris par le Président Suleiman et le Président Assad à Damas, incluant l'ouverture de relations diplomatiques.

Ces événements positifs ont toutefois été assombris par les incidents qui ont continué de se produire dans la ville de Tripoli, dans le nord du pays, ou à proximité de celle-ci. Le Secrétaire général adjoint a terminé son exposé en réaffirmant l'engagement du Secrétaire général en faveur d'une paix globale juste et durable dans la région du Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité. Des consultations plénières ont eu lieu après cette séance.

Liban

Le 25 août, une séance privée a eu lieu avec les pays fournisseurs de contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Le Conseil de sécurité et ces pays ont entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber. Les membres du Conseil, le Directeur et les représentants des pays participants ont procédé à un échange de vues.

Le 27 août, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1832 (2008), prorogeant le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2009, comme l'avait recommandé le Secrétaire général (S/2008/568) et demandé le Gouvernement du Liban. Le Conseil a demandé à toutes les parties concernées de respecter la cessation des hostilités et la Ligne bleue dans sa totalité ainsi que la sécurité du personnel de la FINUL et des autres personnels des Nations Unies. Il a demandé la pleine coopération de toutes les parties afin de parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme, tel qu'envisagé par la résolution 1701 (2006). Les représentants d'Israël et du Liban ont participé à l'examen de ce point de l'ordre du jour du Conseil.

Timor-Leste

Le 19 août, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de mission de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), Atul Khare, a présenté au Conseil le quatrième rapport du Secrétaire général sur la MINUT, couvrant la période allant du 8 janvier au 8 juillet 2008

(S/2008/501). Il a félicité les autorités timoraises pour la réussite des efforts qu'elles ont entrepris pour maintenir la sécurité et la stabilité, il a examiné les progrès réalisés jusqu'à présent et a souligné que les autorités timoraises considéraient comme une priorité essentielle la nécessité de combler les lacunes existantes en ce qui concerne la gestion de la fonction publique, de la police et de l'armée.

Dans une déclaration présentée au Conseil, le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, Zacarias Albano da Costa, a indiqué que le Gouvernement appréciait les efforts consentis par la police de la MINUT et, qu'à son avis, la police nationale pourrait à nouveau assumer complètement ses responsabilités dans le courant du premier semestre de 2009. Le Ministre a exprimé l'espoir que les Nations Unies maintiendraient une solide présence policière durant toute la durée du mandat actuel de la MINUT et au-delà de celle-ci. Pendant le débat, le Conseil a également entendu des déclarations de la part des représentants des Philippines, du Japon, du Brésil, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de la Malaisie et du Portugal.

Le Conseil s'est ensuite réuni en consultations officieuses. Il a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/29), dans laquelle il a notamment réaffirmé qu'il importe de revoir et de réformer le secteur de la sécurité au Timor-Leste, reconnu les efforts faits par les autorités nationales et la MINUT pour reconstituer la police nationale, souligné que bâtir une police nationale indépendante, professionnelle et impartiale est une entreprise de longue haleine et réaffirmé l'importance des efforts tendant à asseoir les principes de responsabilité et de justice, en particulier pour ce qui est de l'application par le Gouvernement du Timor-Leste des recommandations découlant du rapport de 2006 de la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies.

Afghanistan

Le 26 août, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, relativement à un incident qui s'est produit à Azizabad, dans la province d'Hérat en Afghanistan, le 22 août 2008, et qui aurait fait des victimes dans la population civile. Ces événements étant récents, l'information fournie, compilée à partir de rapports émanant de la MANUA, était encore incomplète. M. Mulet a insisté sur le fait que la sécurité et le bien-être de la population civile doivent l'emporter sur toute autre considération lors de la planification et de l'exécution des opérations militaires.

Europe

Géorgie

Le 7 août, à la demande de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a convoqué des consultations plénières sur la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud. Le Représentant permanent de la Fédération de Russie a présenté un projet de déclaration à la presse.

Le 8 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat en réponse à une lettre datée du 7 août 2008 envoyée par le représentant de la Fédération de Russie (S/2008/533). Le représentant de la Géorgie a présenté deux lettres (S/2008/534 et S/2008/535). Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au

sujet des événements survenus dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud et ont lancé un appel aux parties pour qu'elles procèdent à la cessation immédiate des hostilités.

Le 8 août, un deuxième débat a eu lieu au Conseil en réponse à une lettre datée de ce jour envoyée par le représentant de la Géorgie (S/2008/536) et portant sur la situation en Géorgie. La Représentante permanente de la Finlande, en sa qualité de représentante de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et le Représentant permanent de la Géorgie ont participé à ce débat. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de la détérioration de la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud et ont lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de modération et cessent immédiatement les hostilités.

Le 9 août, le Conseil a tenu des consultations plénières concernant la situation en Géorgie. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix à propos de la situation en Géorgie et plus particulièrement au sujet de la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et à proximité de celle-ci. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la façon de garantir une cessation immédiate des hostilités.

Le 10 août, le Conseil a tenu un débat en réponse à une lettre datée de ce jour envoyée par le représentant des États-Unis d'Amérique au sujet de la situation en Géorgie (S/2008/538). Le Représentant permanent de la Géorgie a participé à ce débat. Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix portant respectivement sur la situation en Géorgie et sur la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et à proximité de cette zone. Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont répété qu'une cessation immédiate des hostilités était nécessaire d'urgence. Plusieurs membres ont réaffirmé leur attachement à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Le 11 août, le Conseil a tenu un débat à huis clos en réponse à une lettre datée de ce jour envoyée par le représentant de la Géorgie (S/2008/540), qui a participé à ce débat. Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix portant respectivement sur la situation en Géorgie et sur la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et à proximité de cette zone. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la façon de parvenir à un cessez-le-feu.

Le 19 août, le Conseil a tenu un débat en réponse à une lettre de ce jour envoyée par le représentant de la France (S/2008/561). Le Conseil de sécurité a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et portant respectivement sur la situation en Géorgie et sur la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. Le représentant de la France a annoncé la distribution d'un projet de résolution. Les membres du Conseil ont discuté des moyens de faire en sorte que toutes les parties concernées appliquent le plan en six points négocié entre le Président de la France, Nicolas Sarkozy, au nom de l'Union européenne, et le Président de la Fédération de Russie, Dmitry A. Medvedev. Plusieurs membres se sont félicités de la présentation d'un projet de résolution.

Le 21 août, le Conseil a tenu des consultations plénières à la demande de la Fédération de Russie. Le Conseil a entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix portant sur la situation en Géorgie et la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. Le Représentant permanent de la Fédération de Russie a annoncé que la version provisoire de son projet de résolution avait été publiée. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues au sujet de ce projet de résolution.

Le 28 août, le Conseil a tenu des consultations plénières en réponse à une lettre datée du 27 août envoyée par le Représentant permanent de la Géorgie. Dans l'après-midi, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Géorgie présenté par la Directrice de la Division des Amériques et de l'Europe et responsable du Département des affaires politiques, Elisabeth Spehar, et un autre exposé sur la situation dans la zone du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et à proximité de cette zone présenté par le Directeur de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient et responsable du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber. Le Représentant permanent de la Géorgie a participé à ce débat. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur la situation en Géorgie, plus particulièrement sur la question de la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Fédération de Russie.

Questions thématiques

Paix et sécurité en Afrique

Le 19 août, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/30), dans laquelle il condamnait le renversement des institutions démocratiquement élues de la Mauritanie par l'armée mauritanienne et se félicitait des déclarations de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale venant condamner ce coup d'état. Le Conseil a exigé la libération immédiate du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et le rétablissement immédiat des institutions légitimes, constitutionnelles et démocratiques. Le Conseil a décidé de suivre l'évolution de la situation.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales causées par des actes de terrorisme

Le 13 août, les membres du Conseil se sont entendus sur une déclaration à la presse condamnant on ne peut plus fermement l'attentat terroriste perpétré le 13 août dans la ville libanaise de Tripoli, qui a fait de nombreux morts et blessés, y compris parmi les membres des Forces armées libanaises. Le Conseil a souligné que tous les États devaient traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de cet acte de terrorisme répréhensible, ainsi que ceux qui l'avaient financé, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005). Le Conseil a rappelé également qu'il fallait mettre fin à l'impunité qui régnait au Liban et a mis l'accent sur l'importance de l'unité de l'ensemble du peuple libanais.

Le 19 août, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/31), dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs l'attentat-suicide perpétré le 19 août 2008 à Issers (Algérie). Le Conseil a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet acte de terrorisme inqualifiable, et a demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et aux résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), de coopérer avec les autorités algériennes pour lutter, dans le respect de la Charte des Nations Unies, contre les menaces contre la paix et la sécurité internationales que sont les actes de terrorisme.

Le 21 août, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2008/32), dans laquelle il a condamné dans les termes les plus vifs le double attentat-suicide perpétré ce même jour à Wah Cantt (Pakistan). Le Conseil a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet acte de terrorisme inqualifiable et a demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international et à ses résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) de coopérer avec les autorités pakistanaises pour lutter, dans le respect de la Charte des Nations Unies contre les menaces contre la paix et la sécurité internationales que sont les actes de terrorisme.

Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 6 août, durant les consultations plénières, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur les conclusions de l'enquête réalisée au sujet des événements qui se sont produits le 17 mars à Mitrovica (Kosovo). Cette enquête, dirigée par M. Ssekandi, a porté principalement sur l'évaluation des mesures prises par la MINUK. Le rapport d'enquête confirme que la MINUK a agi conformément à son mandat pour reprendre le contrôle du tribunal mais que les mesures qu'elle a prises à l'endroit des manifestants durant les semaines antérieures au 17 mars avaient été excessives et n'avaient pas suffisamment pris en compte les incidences politiques et juridiques du recours à la force. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur cette question.

Comité créé en application de la résolution 1540 (2004)

Le 18 août, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1540 (2004), Jorge Urbina. Le rapport présenté au Conseil par le Comité (S/2008/493) faisait état des progrès réalisés grâce à ce comité et à son groupe d'experts. Le rapport a montré également l'ampleur de la tâche qui reste à effectuer.

Autres questions

Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)

Le 27 août, un débat à huis clos a eu lieu au sujet des méthodes de travail du Conseil, en réponse à une lettre datée du 4 août 2008, adressée au Secrétaire général par le représentant de la Belgique pour lui transmettre un document de réflexion (S/2008/528). Ce document indiquait que l'objectif du débat était d'évaluer la mise en œuvre des mesures énoncées dans la note du Président (S/2006/507), en signalant

les améliorations intervenues tout en soulignant les problèmes qu'il fallait encore surmonter. Le débat avait été organisé à la demande du Costa Rica, de la Jordanie, du Liechtenstein, de Singapour et de la Suisse, le groupe des Cinq petits (voir S/2008/418). Le Secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré qu'il était essentiel que le Conseil de sécurité continue d'examiner les questions concernant ses méthodes de travail vu ses responsabilités de plus en plus complexes et la multiplication des nouveaux problèmes concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce débat, auquel 47 pays ont participé activement, a porté principalement sur les façons de rendre le Conseil de sécurité plus efficient, efficace, transparent, responsable et accessible. De nombreux intervenants ont répété qu'il était nécessaire de concilier au mieux ces différents éléments, et ont signalé le rôle que peut jouer le Groupe de travail officieux sur la documentation et d'autres questions de procédure pour améliorer encore les méthodes de travail du Conseil de sécurité.
